

Concertation ? Négociation ?

FAUX

Âge pivot « suspendu » ?

Le gouvernement essaie de nous enfumer en annonçant le retrait « provisoire » de l'âge pivot. Ce qu'il ne dit pas c'est qu'il y a 2 âges pivot :

- D'abord celui qui est provisoirement retiré et qui peut revenir si les propositions des « partenaires sociaux » qui se réuniront d'ici avril, ne lui conviennent pas.
- Ensuite, il y a un 2ème âge pivot qui s'appliquera quoi qu'il arrive et qui concernera bien plus de monde.

1) L'âge pivot pour réaliser des économies immédiates

Ce premier âge pivot, article 56 bis du projet de loi, provisoirement « suspendu », concernerait **4 millions de salarié-es né-es entre 1960 et 1975**, qui n'auront pas leur retraite calculée en points.

Les salarié-es subiront, s'il est maintenu, une baisse de pension de 5 à 8 % pour diminuer les dépenses de retraite de 12 milliards d'euros. Le tout pour arriver à l'équilibre des comptes de retraite en 2027.

La baisse de pension pourrait se faire par la décote actuelle de 5 % par année manquante par rapport à la durée de cotisation exigée (42 ans aujourd'hui puis 43 ans), complétée d'une décote en cas de départ avant l'âge pivot...

Le gouvernement consent à en discuter, mais l'âge pivot reviendra dans la loi si les partenaires sociaux ne trouvent pas un autre moyen de baisser les pensions du montant global de 12 milliards d'euros. Mission impossible...

2) L'âge pivot (d'équilibre) du système de retraite

Ce deuxième âge pivot, dénommé dans le texte de loi « âge d'équilibre » est décrit à l'article 10, il n'est pas négociable. Il concernerait **les salarié-es des générations 1975 et suivantes, qui partiront en retraite à partir de 2035**. Il s'imposerait aussi à nos enfants, nos petits-enfants, à leur descendance, bref à un très grand nombre de personnes.

L'âge d'équilibre, pourrait donc être utilisé dès la mise en place de la loi, c'est-à-dire en 2022. La référence étant bien de 64 ans au départ pour le gouvernement. Il augmenterait automatiquement chaque année, des 2/3 de l'augmentation de l'espérance de vie : ainsi, **il serait de 65 ans pour la génération 1975, 66 ou 67 ans pour les personnes nées en 1990**, et toujours plus ensuite ! Les « cas types » présentés ces jours-ci par le gouvernement font état de l'âge de 65 ans.

C'est un âge pivot : partir avant cet âge, c'est subir un malus ou décote

(aujourd'hui fixée à 5% par an) ; pouvoir partir plus tard que cet âge, c'est bénéficier d'un bonus.

C'est aussi un âge d'équilibre des comptes du système.

Pour les salarié-es, partir plus tôt, c'est toucher une plus petite pension, mais pendant une retraite plus longue ; partir plus tard, c'est augmenter un petit peu sa pension, mais la toucher de façon plus courte.

Cet âge pivot d'équilibre est injuste, il incite à partir plus tard sans laisser sa place à un-e jeune, il ne tient pas compte de l'importante différence d'espérance de vie qui est de 13 ans entre les plus pauvres et les plus riches, de 6,5 ans entre les ouvrier-ères et les cadres.

Cet âge s'impose dans le projet de loi et n'est pas négociable. Dire qu'il est retiré ou suspendu est un mensonge !



Pourquoi cette suspension est une arnaque ?

En résumé :

-> On nous laisse croire qu'il n'y a plus d'âge pivot alors qu'il est dans la loi pour les personnes nées après 1975 (article 10).

-> Pour les personnes nées avant 1975, la « conférence des financeurs » doit trouver des solutions pour réaliser l'équilibre budgétaire sans augmenter les cotisations, ce qui implique très certainement des mesures d'âge.

-> De plus **le projet de loi met en place le système de pilotage et de contrôle pour l'équilibre du système de retraites dès 2021**, et avec l'obligation pour la Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU) de présenter un système en équilibre dès l'application de la loi.

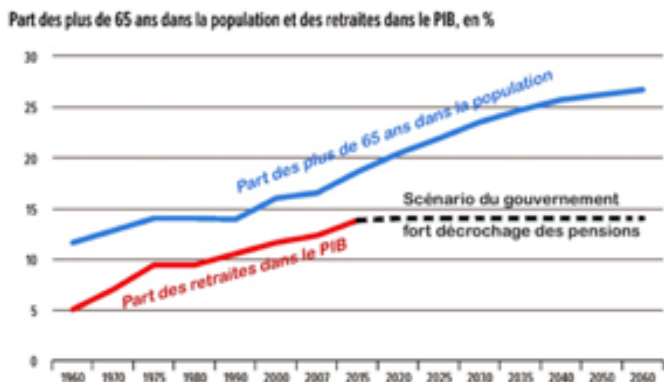
On le voit, pour le gouvernement, l'essentiel est de faire passer la loi et tout sera possible même après les soi-disant concessions à la CFDT. Résultat, né-es avant ou après 1975, il y a de grandes malchances d'être touchés : le projet porte pour tous et toutes l'augmentation de l'âge de départ et son corolaire, la baisse des pensions.

Derrière, les régressions restent

Le blocage de la part des retraites dans les richesses

La part des richesses consacrée aux retraité-es et consommée par les personnes âgées a augmenté naturellement au fur-et-à-mesure de la progression du nombre de seniors. C'est logique, normal ! Cela cesserait avec la réforme des retraites qui obéit à un objectif financier, qui veut bloquer une fois pour toutes cette part de richesses, à un maximum de 13,8 % du Produit Intérieur Brut...

Des pensions programmées à la baisse



Graphique réalisé par la revue Alternatives économiques selon les données de l'INSEE



La pension ne serait plus garantie

La réforme garantit le taux de cotisations sur les salaires, mais pas le montant de la pension qui serait calculé en fonction du nombre de points et de la valeur du point au moment du départ en retraite. Cette valeur serait fixée chaque année par le gouvernement dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et dépendrait de l'âge de départ, avec un bonus ou un malus autour de l'âge pivot.

Les inégalités seraient amplifiées

Nos systèmes de base actuels s'appuient sur la solidarité, la pension est calculée sans les plus mauvais salaires, elle ne prend que les meilleurs, soit une moyenne des 25 meilleures années, soit le dernier salaire. Le système à points prend toute la carrière, les débuts au salaire faible, les années de galère, les faibles salaires des temps partiels, ... il tire la pension vers le bas.

Pour garder nos droits, il faut imposer la discussion sur la part des richesses à attribuer aux retraites et la répartition des richesses et donc des cotisations. C'est ce que le gouvernement et le patronat veulent empêcher.

Le retrait de la réforme Macron est le seul moyen de ne pas subir une énorme régression sociale.

L'heure est à la grève et aux manifestations, c'est le moment où jamais de stopper le rouleau compresseur libéral.